



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° no/2020/ AONO/C-KAR-HAY/CIPM/T-BEC DU _____ 2020 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'ABATTOIR EQUIPE DE
RAILS AERIENS DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-
DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'ABATTOIR EQUIPE DE RAILS AERIENS DANS COMMUNE DE KAR-HAY, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord. Le Maire de la Commune de Kar-Hay, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les maçonneries ;
- Plomberie ;
- La charpente – couverture ;
- La peinture ;

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

4. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **60 Jours** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEPIA, Exercice 2020 sur la ligne d'imputation suivante : N° 54 31 407 19 641308 2226 951

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **20 000 000** (Vingt millions) de francs CFA.

10.1- Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

Pièces Administratives

- Dossier incomplet,
- Absence de la caution de soumission,
- Pièce falsifiée ou non authentique,

Offre Technique :

- Dossier incomplet,
- Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés,
- Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
- Non satisfaction, au moins, à vingt-neuf 29 critères essentiels sur quarante-deux 42,

Offre financière :

- Offre financière incomplète.
- Pièce non conformes.
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié,
- Absence d'un sous-détail de prix.
- sous-détail de prix irréaliste et erroné
- Non-conformité du modèle de soumission.

10.2 : Critères essentiels

Les critères dix essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- Présentation sur **03 critères** ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise sur **12 critères** ;
- Matériel de chantier à mobiliser sur **06 critères** ;
- Méthodologie d'exécution sur **11 critères** ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **10 critères**.

13. Attribution

Le Maire de la Commune de Kar-Hay, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Commune de Kar-Hay BP. 02 DOUKOULA ; Tél : 697 18 85 66 / 699 58 80 95 E-mail : communekar-hay@yahoo.fr

Kar-Hay, le 14 SEPT 2020

Le Maire
(Autorité Contractante)

COPIES:

- ARMP (pour publication au JDM)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- DD-MINMAP/MD/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)



Ligne n° 54 39 513 04 641332 2226 915

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 6 000 000 (Dix Sept millions) de francs CFA.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu à la Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres sises à la Commune de Kar-Hay dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **20 000 (Vingt mille) francs CFA** payable au trésor public.

7. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans pièce 12 du DAO, une somme de **120 000 (Cent vingt mille) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marqués comme tels, devra être déposée à la Mairie contre récépissé, au plus tard le 07/10/20 à 14 Heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° /2020/ AONO/C-KAR-HAY/CIPM/T-BEC DU 2020 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DES ARTISANS
AU MARCHE DANS LA COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,
REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

10. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (60) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

11. Overture des plis

L'ouverture de tous plis se fait en un (01) seul temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 07/10 /2020 à 15 heures précises par la Commission Interne des marchés auprès de la Commune de Kar-Hay dans le bureau du Président de la dite commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

12. Critères d'évaluation

PREPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

DÉPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY



REPUBLIC OF CAMEROON

peace-work-fatherland

FARTH NORTH REGION

MAYO DANAY DIVISION

KAR-HAY COUNCIL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 011 /2020/ AONO/C-KAR-HAY/CIPM/T-BEC DU _____ 2020 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DES ARTISANS
AU MARCHE LA DANS COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,
REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

Financement: Budget d'Investissement Public du **MINPMEESA- Exercice 2020**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HANGAR DES ARTISANS AU MARCHE DANS COMMUNE DE KAR-HAY**, Département du Mayo-Danay. Le Maire de la Commune de Kar-Hay, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du Ministère des petites et Moyens Entreprises.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture ;
- La peinture ;

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

4. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **60 Jours** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINPMEESA, Exercice 2020 sur la ligne d'imputation suivante :